



Echéanciers factures de cantine

publié le 24/01/2020

Les personnes ayant opté pour le prélèvement automatique pour le paiement des factures de cantine, recevront l'échéancier du 2ème trimestre dans la semaine prochaine.

Si les prélèvements ont bien fonctionné sur le premier trimestre, les prélèvements du deuxième trimestre auront lieu début février, début mars et début avril.

Si aucun prélèvement n'a eu lieu début février, vous pouvez prendre contact avec l'agence comptable au 05.45.20.50.00 (Mme Denis Valérie)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.